

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 14 DECEMBRE 2006

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance
Mme BLANC, M. PERAY, M. COLLET, Adjoints,
Mmes LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI
Mrs , CARETTI, GIGI, LEVRIER, MARTINECK, MOUTTON,

Absent excusé :

Mr ZAMORA

Absents :

Mrs COLLOMBET, DAVIS, GIROD, RABILLER,

Ouverture de la séance à 20 H.00.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du 16 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante :

- Il n'y a eu que 2 délibérations approuvées, le point 3.4 est en fait le point 3.2.

3. DELIBERATIONS :

**3.1. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PERON, L'ONF ET LA CCPG
CONCERNANT « LA FILIERE BOIS »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a sollicité les communes forestières en mars 2006 pour les interroger sur leur volonté de permettre l'approvisionnement de la filière bois-énergie intercommunale, destinée à alimenter des chaufferies automatiques au bois déchiqueté, dans le cadre de l'exploitation de leur forêt communale, par l'Office National des Forêts (ONF).

Le Conseil Municipal avait alors donné son accord.

Il convient, à présent, de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCPG et l'ONF, pour la formalisation de cet engagement. Cette convention a été élaborée en concertation avec les communes concernées, dans le cadre d'une réunion le 19 septembre 2006 et par une communication par courrier d'un projet de convention le 13 octobre 2006, en préalable à la délibération du Conseil Communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré:

- APPROUVE la convention fixant les conditions de la fourniture en combustible bois au Service public d'approvisionnement, à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Gex et l'Office National des Forêts.

- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention à intervenir et toute pièce s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

**3.2 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PERON ET RFF POUR FINANCEMENT
DES ETUDES ET DES TRAVAUX RELATIFS AU DEPLACEMENT ET A
L'AUTOMATISATION DU PASSAGE A NIVEAU N° 10, SUR VOIE D'ACCES AU FUTUR
COLLEGE**

1°) M. Le Maire rappelle que la Commune de PERON a prévu d'aménager une nouvelle voie routière pour assurer la desserte du futur collège devant être construit sur son territoire à proximité du passage à niveau (PN) non gardé n°10.

Ces travaux sont justifiés par la nécessité d'établir un accès évitant le centre de PERON et adapté au trafic routier généré par cet établissement (capacité prévue de 600 élèves).

Cette route franchira la voie ferrée au km 151,267 et nécessite l'aménagement de cette traversée ferroviaire.

Pour éviter la création d'un nouveau passage à niveau, comme le préconise l'Arrêté Ministériel du 18 mars 1991, il est convenu de déplacer la traversée du PN 10 (km 151,229) non gardé au km 151,267 et de l'équiper d'une signalisation automatique sonore et lumineuse avec deux demi-barrières.

2) Monsieur le Maire présente un projet de convention entre la commune de Péron et Réseau Ferré de France afin de préciser :

- les caractéristiques générales de l'ouvrage à construire au droit et aux abords des infrastructures ferroviaires.

- les obligations respectives de RFF, propriétaire de l'infrastructure ferroviaire et de la Commune de Péron relatives à l'exécution et au financement de la présente opération, incluant les études, les travaux de construction du passage à niveau et les travaux connexes rendus nécessaires sur le domaine ferroviaire.

- les modalités techniques et financières de la gestion ultérieure des aménagements réalisés dans le cadre de la présente convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de cette convention telle que présentée et annexée à la présente délibération.
- APPROUVE le montant total de l'opération pour un montant de 234 124 €HT actualisable.
- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention à intervenir et toute pièce s'y rapportant.
- DIT que le financement des études et des travaux sera prévu aux Budgets 2007-2008.

Approuvé à l'unanimité

3.3 CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE DE PERON ET LA CCPG POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET D'EAU PLUVIALE RUE DOMMARTIN A GRENY

M. Le Maire rappelle que des travaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales rue Dommartin, ont été prévus et qu'il y aurait lieu, de donner la délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de Communes du Pays de Gex à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la commune de Péron.

M. le Maire présente un projet de convention de mandat à intervenir entre la Commune et la CCPG.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de cette convention telle que présentée et annexée à la présente délibération.
- APPROUVE le montant total du marché de travaux qui se décompose comme suit :
 - *48 807 €TTC pour les eaux pluviales à la charge de la commune de Péron.
 - *360 668 €TTC pour les eaux usées et eau potable à la charge de la CCPG.
- DIT que le financement de la somme de 48 807 €TTC, sera prévu au Budget 2007.
- AUTORISE M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention à intervenir et toute pièce s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

3.4 CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE DE PERON ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DOMMARTIN A GRENY

M. Le Maire rappelle que des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication rue Dommartin à Greny vont être réalisés et qu'il y aurait lieu de mandater le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain pour la réalisation de cette opération au nom de la Commune de Péron, maître d'ouvrage.

M. le Maire présente un projet de convention de mandat à intervenir entre la Commune et le Syndicat d'électricité.

Il présente également le plan de financement de la mise en souterrain du réseau basse tension rue Dommartin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de cette convention telle que présentée et annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** le plan de financement de la mise en souterrain des réseaux de télécommunication d'un montant de 18 000 €TTC dont 14 400 €TTC à la charge de la Commune de Péron.
- **DIT** que le financement de la somme de 14 400 €TTC, sera prévu au Budget 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire, où en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention à intervenir et toute pièce s'y rapportant.
- **APPROUVE** le plan de financement de mise en souterrain du réseau basse tension rue Dommartin pour un montant de 85 000 €TTC pris en charge par le Syndicat d'électricité du Pays de Gex.

Approuvé à l'unanimité

3.5. DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DU PROFIL EN LONG DU RUISSEAU « LE GROISE »

Monsieur le Maire rappelle :

1°) l'action B1-35-F, inscrite au contrat de rivières transfrontalier pays de Gex-Léman- qui prévoit la réalisation d'ouvrages visant à stabiliser le cours d'eau « Le Groise » et protéger la berge en rive gauche.

2°) les problèmes posés pour les biens et les personnes résultant de l'érosion de la rive gauche de la Groise à Greny.

D'après une étude dans le cadre du Contrat Rivière Transfrontalier Pays de Gex - Léman - Annaz, un état de glissements de terrain sur les berges du ruisseau de la Groise à l'aval du CD984 (en rive droite) a provoqué la réduction locale de son lit et des érosions de berges (en rive gauche) lors des dernières crues. La situation risque d'évoluer défavorablement menaçant les constructions présentes à proximité et un danger imminent pour une propriété en particulier (parcelles D959, D544, D545).

De ce fait, il convient de procéder d'urgence à la réalisation de travaux afin de pallier aux risques encourus. Il précise que cette opération est inscrite au contrat de rivières engagé en partenariat avec la Communauté de Commune, le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, validé lors de la séance du 5 juin 2003.

Il informe les membres présents qu'il doit être déposé en Sous-préfecture un dossier de DIG et un dossier Loi sur l'eau afin qu'à l'issue d'une enquête publique, Monsieur le Préfet de l'Ain puissent procéder à une **déclaration d'intérêt général et à l'établissement de l'arrêté autorisant les travaux.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers mentionnés ci-dessus et les demandes nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant,
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l'Ain la mise à l'enquête publique du dossier relatif aux travaux de stabilisation du profil en long du Groise nécessaire à la déclaration d'intérêt général de l'opération,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir accuser réception de la présente demande,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Ain de bien vouloir accuser réception du dossier Loi sur l'eau relatif aux travaux de stabilisation du profil en long du Groise.

Approuvé à l'unanimité

3.6. APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE-DUREE ET TARIF DES CONCESSION EN TERRAIN /

La délibération est retirée de l'ordre du jour

3.7 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques crédits prévus au budget primitif 2006 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses. Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2006 du budget principal :

opération	article	intitulés	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION D'INVESTISSEMENT	- 2 406	- 2 406	
	16818	autres prêteurs	- 9 476		remb, avance CFG soldée
ONI	2183	matériel de bureau et matériel informatique	300		2 tél, mairie 335,29, 2 clés wifi école 60
ONI	2188	autres immobilisations corporelles	3 090		paire buts foot 3093,71
43 sécuris,	2152	installations de voirie	365		KGMAT hono, géomètre 353,98 - projet non éligible amendes
58 musse	2315	installations techniques	315	- 2 700	polices complém, coseec+ vernay 727,19 - recette dpt 6294
61 terrain foot	2312	terrains	3 000	294	

Approuvé à l'unanimité.

4 .POINTS DIVERS :

4.1. SIVOS DU SUD GESSIEN

4.1.1 M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion avec Mr Le Président du Conseil Général

- le gymnase bénéficiera d'une subvention de 396 000 €
- Il n'y aura pas de rétrocession genevoise pour ce projet.
- Le syndicat ne participera pas au financement de la chaudière bois (coût prévisionnel 120 000 €), mais achètera au Conseil Général son chauffage.
- Pour la rétention des eaux de pluie, la participation du SIVOS est calculée selon les m² imperméabilisés et non selon la surface de terrain mis à disposition (coût prévisionnel 51 000 €TTC).

4.1.2 L'estimatif du projet recalé pour livraison septembre 2008 est de 3 070 000 €TTC Le plan de financement prévu est un 1^{er} emprunt de 1 800 000 € un emprunt relais TVA de 474 000 € un 2^e emprunt de 400 000 € et une subvention de 396 000 €

4.2. AMENAGEMENT FONCIER

Mrs. Peray et Collet font le point sur le dossier suite à la présentation de l'avant-projet du découpage parcellaire par le géomètre.

4.3. DESSERTE DU COLLEGE

M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux, réalisés par l'entreprise Famy, viennent de commencer.

La Dotation Globale d'Equipement n'est pas encore acquise mais la Préfecture a donné son aval pour que les travaux commencent.

La traversée du passage à niveau, par les réseaux secs et humides est toujours prévue en novembre 2007. La voie ferrée sera fermée à la circulation pendant 3 jours, les conséquences financières sont à voir avec le Sidépage.

4.4. BUDGET

4.4.1 Réalisation du budget

- SCP DUPOND Bernard : 220.78 €(plans enquête publique du PLU)
- VOIX DE L'AIN : 320.91 €(annonce PLU).
- I.C.O. EUROPE : 199.70 €(routeur pour école)
- LES FILS DE JOSEPH PERRIERE : 7 124.17 €(ferblanterie mairie)
- DDE : 3 699.05 €(honoraires pour Maîtrise d'œuvre voie d'accès collège).
- CERDA : 935.27 €(mission SPS pour voie accès collège).
- APPIA : 29 160.45 €(aménagement chemin de la Musse).

4.4.2. Ligne de trésorerie

En caisse au 5 décembre : 248 925,55 €

A ce jour nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie depuis le début de l'année.

4.5. CONTENTIEUX

M. Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du litige opposant la commune à Mmes VUAILLAT et TIGNON-CHOUDANT, la commune a remis son mémoire au greffe du tribunal administratif de Lyon.

4.7. FONCTIONNEMENT CANTINE

Compte-rendu de la réunion du 27 novembre (Mme BLANC).

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Conseil Communautaire

Mr MOUTTON informe l'assemblée que suite au conseil communautaire du 30 novembre la discussion d'orientation budgétaire ne prévoit pas d'augmentation de la fiscalité.

5.1.2. Déchets

Compte rendu de la réunion du 27 novembre (M.COLLET)

- DASRIS : la commission demande la poursuite de la procédure pour mettre en place la collecte de ces déchets. Seront sollicités la DDASS et le Syndicat départemental des pharmacies pour une aide technique.
- D3E (Déchets électriques, électronique et électroménagers) : l'éco-organisme ERP est chargé de mettre en place la collecte. Reste la signature d'un contrat à finaliser soit avec le SIDEPAGE, soit avec les EPCI adhérent au SIDEPAGE. La CCPG aurait 4 points de collecte.
- Budget 2007 : la commission propose de maintenir la TEOM à 8.99 %.

5.1.3 Environnement - Agriculture

Compte-rendu de la réunion du 28 novembre (M. COLLET).

- Budget 2007 : les plafonds des aides aux équipements utilisant les énergies renouvelables sont abaissés. Aides budgétées en 2006 : 30 000 €; réalisées : 50 425 €mi-octobre. Proposition pour 2007 : 60 000 € Une nouvelle grille sera communiquée. Cette année, 6 demandes ont été satisfaites pour des demandeurs péronnais.
- Projet de convention de maîtrise de l'Energie et de développement des énergies renouvelables entre le PNR du Haut Jura et la CCPG. Si l'on revient au point ci-dessus (baisse des plafonds), on peut noter une incompatibilité des volontés politiques.

- Projet de convention pour le dégagement de points de vue entre le PNR du Haut Jura et la CCPG : un site de Péron est concerné.
- Contrat de gestion de la Réserve Naturelle –Période 2007 à 2012: la CCPG est le seul candidat.

5.1.4. Culture

- Après discussion, la commission donne un avis favorable à l'adhésion de la CCPG à l'EPCC Voltaire. Apport financier de la CCPG en 2007 : 85 000 €; en 2008 : 150 000 €
Autres membres : Ferney, Conseil Général, DRAC Rhône-Alpes en 2008. Une condition : le budget alloué aux associations pour les manifestations intercommunales ne doit pas être affecté par cette nouvelle charge; beaucoup souhaitent qu'un effort supplémentaire soit fait.
- Examens des demandes de subventions. Un rappel aux associations : le double subventionnement par la commune et la CCPG n'est plus possible. Le budget CCPG a été augmenté pour satisfaire les associations et cette exigence.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 Urbanisme

Réunion de la commission

Permis de construire :

*le 27 novembre.

- SCI Les Vues du Salève, pour 14 appartements, route de Lyon à Logras. Avis favorable.
- FONTANEL-CAPELLI, pour 28 villas jumelées par 2 ou 3, rue du Branlant. Avis favorable.
- SCI CAROLINE, résidence hôtelière 14 appartements, Pré Munny. Avis favorable.

* le 11 décembre :

- SCI LE LEMAN, pour une villa à Pré Munny. Avis défavorable.
- M. Bervas pour un abri-voiture, les Genevrais, Avis favorable.

6.2 Communication

Compte-rendu de la réunion du 22 novembre (M. COLLET).

- Point sur l'ADSL à l'école.
- Poursuite de la signalétique en 2007.
- Petit Péronnais.

6.3 Sociétés

Assemblée générale de la Société Musicale du 24 Novembre 2006

- La Bonne Humeur compte 44 membres (orchestre senior) et 30 membres (orchestre junior).
- L'école de musique : 98 élèves. Péron (32%), St Jean(52%), Farges, Collonges, Soral complètent le reste.

7. COURRIER

- Lettre d'un collectif syndical nous demandant de prendre une délibération pour la fermeture des magasins le dimanche. **Refus du Conseil Municipal**
- Lettre de la Convention Internationale des Collectivités Locales suite à la réunion organisée à Genève.

SEANCE LEVEE A 22 H. 40